

# **COVID-19 : LES COOP'HLM S'ENGAGENT À SOUTENIR LEURS LOCATAIRES FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE**

**Face aux difficultés causées par la crise sanitaire liée au Covid-19, nous, les Coop'HLM affirmons qu'il est de notre mission d'écouter et d'accompagner l'ensemble de nos locataires, dans la diversité de leurs situations. Nous renforçons donc nos dispositifs d'accompagnement social existant et en mettons en place de nouveaux dans le cadre de protocoles coopératifs et solidaires. Ainsi, nous nous engageons à :**

- Un suivi individualisé des locataires rencontrant des difficultés à régler leurs loyers et qui n'étaient pas jusqu'alors identifiés comme tel ;
- Une évaluation personnalisée de chaque situation permettant de définir la réponse la plus adaptée : saisine du fond de solidarité Logement (FSL) du Conseil départemental, aides aux salariés d'Action Logement, échelonnement du loyer en cours, etc... ;
- La mobilisation des travailleurs sociaux dans un cadre d'écoute bienveillant ;
- Un suivi dans le temps de chaque locataire identifié pour prévenir toute aggravation de sa situation personnelle ;
- Une information régulière sur nos actions conduites (nombre de ménages accompagnés, aides mobilisées, pertes de loyers constatées...)

**Fidèles à nos principes coopératifs de responsabilité, proximité, et solidarité, nous, les Coop'HLM sommes pleinement mobilisées aux côtés de nos 120 000 locataires coopérateurs. Mais seule une approche spécifique et individualisée peut répondre à l'ensemble des difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer.**

**Chaque Coop'HLM décline ces engagements localement, au travers d'un « Protocole des engagements coopératifs et solidaires » en cohérence avec les particularités à la fois de son organisation, de son territoire et de son patrimoine.**